



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des jeunes aidants

Question écrite n° 17620

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des jeunes aidants. On estime à environ un million le nombre de jeunes qui aident de manière régulière et permanente un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance. Ces situations, si elles témoignent de l'amour portée par ces enfants à leurs proches et qui les forcent à développer une maturité exceptionnelle pour leur âge, n'en restent pas moins une difficulté quotidienne pour eux. En effet, au lieu de se consacrer à leur vie d'adolescent et de jeune adulte, ils sont obligés d'assurer un certain nombre de tâches qui devraient être de la responsabilité de professionnels formés à ces situations. Cela a nécessairement des conséquences pour eux, notamment sur leur propre santé ou leur scolarité en raison de ce manque d'accompagnement par la société. Par conséquent, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de créer un statut « jeune aidant » pour les mineurs qui accompagnent de manière régulière un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance, ainsi que les moyens humains et financiers pour les accompagner.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17620

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3597

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)